



**Agence Régionale de Santé Occitanie  
Délégation Départementale de l'Aude  
A l'attention de Mme Brigitte RAUD  
14, rue du 4 septembre BP 48  
11021 CARCASSONNE Cedex**

Direction territoriale  
Midi Méditerranée

Carcassonne, le 25 mars 2019

**Agence territoriale  
Aude  
Pyrénées-Orientales**

**Objet :** Régularisation administrative et instauration des périmètres de protection des captages : source du Peyris – hameau de Fournès, et source des Bayrous – hameau de Riviole Bas, sur le terroir communal de Pradelles Cabardès.

**V/Ref.:** Transmission de vos dossiers d'instruction sur CD-ROM

61, avenue Georges Guille

CS 20055

Nous avons bien reçu les dossiers d'instruction relatifs aux captages cités en objet et vous en remercions.

Nous prenons acte :

11890 Carcassonne Cedex 9

Tel : 04 68 11 40 00

Courriel : [ag.aude-po@onf.fr](mailto:ag.aude-po@onf.fr)

- de l'instauration des périmètres de protection de captage des sources,
- des prescriptions de l'hydrogéologue dans le PPR, notamment celles concernant l'exploitation des bois environnants.

Après lecture de vos documents, nous avons conclu que l'instauration des périmètres immédiats et rapprochés autour des **source du Peyris et des Bayours sur le territoire de Pradelles Cabardès n'impactent pas la gestion courante de la forêt communale de Pradelles Cabardès, gérée par les services de l'Office National des Forêt. Nous n'avons par conséquent pas de remarques à émettre.**

La Gestionnaire foncier

Isabelle Roux